

[Français]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, même s'il n'est pas permis en vertu du Règlement de la Chambre de traiter d'autre chose que d'un sujet dont on est actuellement saisi, vous me permettez tout de même, je l'espère, de présenter de la part de tous les députés des vœux de prompt rétablissement à l'honorable député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier), vice-président des comités pléniers, qui, on le sait, est hospitalisé à la suite d'une maladie assez grave. On espère le revoir le plus rapidement possible à la Chambre.

[Traduction]

J'aurais quelque difficulté à répondre à toutes les observations concernant la motion du député de Vaudreuil (M. Herbert) qui a reconnu par ailleurs que l'Agence faisait bien son travail. Je suppose qu'en proposant sa motion, il visait essentiellement à débattre l'application de la décision de l'Agence ou les prérequis qui aboutissent à la décision.

J'ai écouté attentivement les propos du député, surtout lorsqu'il a parlé du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui répond de l'article de l'Agence à la Chambre. J'hésite à relever des propos qui semblent indiquer que le fait que nous ayons un ministre sérieux, consciencieux, travailleur, compétent et efficace—je vois que cela fait sourire le député de Hamilton Mountain (M. Deans) . . .

M. Knowles: Et vous aussi.

M. Laniel: . . . qui résoud les problèmes au jour le jour, toutes ces qualités pourrait contribuer à retarder les prises de décision de l'Agence. Mon vis-à-vis devrait tenter d'établir si l'Agence a rempli son mandat pour mieux comprendre ensuite combien il est avantageux de pouvoir compter sur un ministre aussi compétent. Le député aurait dû féliciter le ministre pour sa compétence. Je comprends la grande préoccupation du député de Hamilton Mountain, mais c'est un peu la quadrature du cercle. Il ne serait pas facile pour l'Agence de juger de l'utilité d'une acquisition ou d'un investissement sans pouvoir d'abord garantir à l'entreprise concernée que ses informations demeureront confidentielles.

Nous sommes députés. Je ne crois pas qu'à ce titre nous soyons tenus de connaître tous les moindres détails. Si en examinant les données statistiques, les résultats des investissements, le nombre d'emplois créés, les techniques et les nouvelles industries importées au Canada, nous sommes persuadés en général que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a fait du bon travail, comme le signalait le député de Vaudreuil, alors les méthodes employées sont bonnes. Voilà pourquoi je sais gré à cette agence du bon travail qu'elle fait.

● (1800)

Puis-je dire qu'il est 6 heures, afin que, le moment venu de reprendre ce débat, je puisse donner à la Chambre plus de détails encore sur les activités de l'Agence et répondre aux questions des députés?

Article 75c du Règlement

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est d'accord. La présidence se fera un plaisir de transmettre les compliments et les bons vœux du secrétaire parlementaire au vice-président du comité plénier.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 3.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DU TEMPS POUR LA 2^e LECTURE DU BILL C-59

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard:

Que, relativement au bill C-59, loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour plus ample étude à l'étape de la 2^e lecture de ce bill et que 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toutes questions alors nécessaires pour disposer de l'étape de la 2^e lecture de ce bill soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque le débat sur cette motion a été suspendu, à 5 heures de l'après-midi, c'était le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) qui avait la parole et il lui restait un peu de temps. Il était convenu qu'il aurait le droit de redemander la parole à son retour à la Chambre. En attendant, je vais accorder la parole au député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, en abordant le débat où je vais pouvoir manifester mon opposition à la manœuvre du gouvernement à propos du bill d'emprunt, j'éprouve des sentiments partagés. C'est tout d'abord qu'il s'agit pour nous d'une expérience désagréable, cela va de soi, que de voir le gouvernement mettre un terme au débat sur une question aussi importante que le pouvoir d'emprunt. Je suis par contre heureux de pouvoir prendre la parole et suivre la tradition que le député de Winnipeg-Nord-Centre incarne si bien. Il s'agit de l'opposition traditionnelle de notre parti à la clôture, à l'article 75c, opposition qui remonte à l'époque où les libéraux ont eu recours à la clôture pour introduire cette nouvelle forme de clôture. Par conséquent, je suis assez heureux de pouvoir appuyer le député de Winnipeg-Nord-Centre et faire consigner au compte rendu mon opposition à la toute dernière tentative du gouvernement de museler les députés ici-même, à la Chambre.